



Paris, le 28 septembre 2018

## **Communiqué de presse**

### **Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, précise les modalités d'accompagnement de la création d'une ARS de plein exercice à Mayotte à l'horizon 2020.**

Mme Martine LADoucETTE, nommée Directrice générale de l'ARS Océan Indien en Conseil des ministres, a pris ses fonctions le 3 septembre dernier.

Parmi les nombreux chantiers qui attendent la nouvelle directrice générale, figure la création d'une agence « de plein exercice » à Mayotte à l'horizon 2020, comme annoncé par la ministre des outre-mer, Annick Girardin, lors de son déplacement sur l'île le 15 mai dernier. Cette décision amènera également à l'identification d'une agence de santé de La Réunion.

Pour conduire les travaux préparatoires à ces futures agences, issues de l'ARS Océan Indien, un groupe de travail inter-administrations a été mis en place au niveau national. Au niveau régional, les travaux mobilisent à la fois le siège de l'ARS Océan Indien et la direction départementale de Mayotte.

Ces deux groupes de travail devront mener à bien les chantiers préparatoires en s'attelant notamment à quatre priorités propres à Mayotte: la gouvernance locale en santé, le développement de politiques de santé publique et de prévention, des mesures spécifiques sur l'offre de soins et des mesures en matière de ressources humaines en santé afin de renforcer l'attractivité de l'île.

Pour accompagner ces évolutions, des moyens humains supplémentaires ont été ou vont être octroyés à Mayotte. M. Xavier MONTsERRAT, ancien directeur de la délégation de l'île de Mayotte, est nommé directeur général adjoint préfigurateur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il sera prochainement appuyé par un Secrétaire général, sur le nouvel emploi de direction créé par l'arrêté du 14 août 2018. Dès 2019, 10 postes supplémentaires seront créés à Mayotte pour mettre en place les fonctions essentielles de la future agence.

De plus, pour augmenter les moyens consacrés à la prévention, le fonds d'intervention régional dédié à Mayotte a été augmenté de 50% dès 2018. Cet effort sera reconduit en 2019.

Au-delà de cette collaboration étroite pendant la phase de préfiguration, la pérennisation et l'élargissement de la mutualisation entre La Réunion et Mayotte seront un élément déterminant pour assurer la bonne gouvernance de la santé à La Réunion et à Mayotte, et prendre en compte les coopérations à développer entre ces deux départements.

#### **Contact presse :**

Cabinet d'Agnès BUZYN : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr) – 01 40 56 60 60